

Jun 2018, lettre d'information n°18



Projet éolien de Habay Cela bouge!

Chères coopératrices, Chers coopérateurs de Lucéole,

Après un travail de développement de presque deux ans (*) c'est avec plaisir que nous pouvons vous annoncer que **la demande de permis déposée le 3 mai dernier par Lucéole au nom du consortium des quatre partenaires de développement du projet éolien de Habay, a été déclarée complète par l'administration wallonne.**

() ou 8 ans si l'on comptabilise toutes les démarches entreprises depuis le début de l'aventure, en passant par le triste épisode du torpillage politique de la première version du projet.*

Le parcours du projet va entrer dans sa phase d'enquête publique, **du mercredi 13 juin au vendredi 13 juillet**, dans les communes de Habay, Etalle et Léglise.

Pendant cette période, toute personne peut consulter le dossier et émettre un avis sur le projet auprès des Administrations Communales concernées.

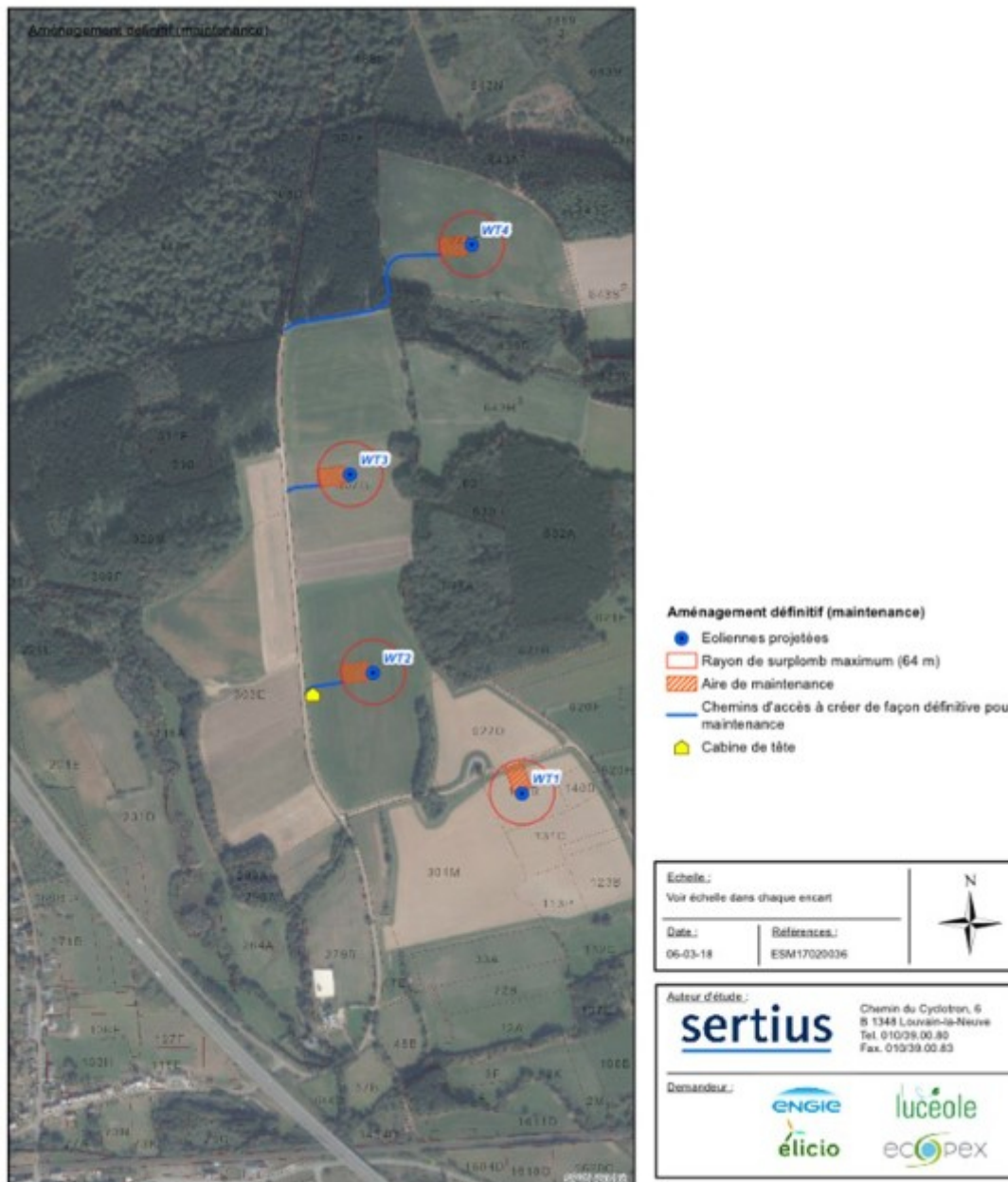
L'Administration wallonne a ensuite jusqu'à fin octobre pour délivrer ou refuser le permis (délai éventuellement prolongé sur demande de l'Administration jusque fin novembre).

Le Projet :

- 4 éoliennes d'une hauteur maximale (pales comprises) de 190m, d'une puissance de maximum 3.6 MW.
- Production attendue de max 30 GWh par an (= consommation moyenne de 8500 ménages).
- Economie de rejets de CO2 : 13680 tonnes / an.
- Situées au nord-est de l'autoroute E411, au nord de la vallée de la Rulles à Habay-la-Vieille.
- Raccordées au poste de HT de Villers-sur-Semois.
- Renseignements auprès de Lucéole (info@luceole.be)

La procédure :

- Les personnes qui souhaitent faire des remarques peuvent le faire par courrier ou courriel auprès des Administrations Communales de Habay, Etalle ou Léglise du 13 juin au 13 juillet inclus.



Vous vous souvenez certainement que lors de l'enquête publique sur la précédente version du projet en 2014, le CA de Lucéole avait sollicité ses coopérateurs et leurs proches pour soutenir massivement le projet et montrer à nos responsables politiques qu'il n'y avait pas que des opposants.

Cette fois-ci, même si les courriers de soutien sont toujours possibles et totalement libres, nous ne comptons plus organiser une large collecte d'avis positifs auprès de nos coopérateurs. Dans un souci d'apaisement et pour éviter l'instrumentalisation de l'enquête publique comme s'il s'agissait d'une consultation populaire.

La législation prévoit que les citoyens puissent exprimer leurs remarques sur ce type de projets et c'est une bonne chose. Il appartient aux Communes concernées d'en faire la synthèse et aux Fonctionnaires Techniques et Délégués d'en apprécier le

contenu et les arguments, au même titre que ceux des 18 instances consultées dans le cadre de l'instruction du dossier, ce qui est complexe et ne peut se résumer à la simple arithmétique des pour et des contre.

Nous savons que l'acceptation d'un projet éolien près de chez soi reste une question difficile pour beaucoup de personnes, mêmes celles qui sont sincèrement convaincues de la nécessité d'agir pour sortir de l'ère des énergies fossiles et nucléaires.

Du côté de Lucéole, nous encourageons les personnes indécises à dépasser leurs craintes et nous rejoindre pour construire notre futur énergétique ensemble, en coopérant. Nous restons plus que jamais convaincus qu'il faut impliquer les citoyens dans l'indispensable transition énergétique. Cela ne pourra se faire qu'en nous mobilisant collectivement autour de projets concrets que nous pouvons maîtriser et les éoliennes citoyennes sont une formidable opportunité pour nous réapproprier cette énergie et mettre en pratique le slogan des REScoop Europe : POWER TO THE PEOPLE

Coopérativement vôtre,
Pour le CA de Lucéole,
Michel Dolmans



[Lucéole sur Facebook](#)



[Site de Lucéole](#)



[Lucéole sur Twitter](#)



[Lucéole par courriel](#)

2017 - Lucéole scrl - rue Abraham Gilson , 1 - 6723 Habay-la-Vieille

[modification de mon adresse contact](#) - [désinscription à la lettre d'information](#)